



## POLITIQUE "PAS DE VÉLO" DANS L'ENTREPÔT INFORMATIONS DE SÉCURITÉ BME NUMÉRO 15: NOVEMBRE 2023

Cette alerte de sécurité vise à sensibiliser aux risques potentiels liés à l'utilisation de bicyclettes dans nos entrepôts et, en conséquence, à la politique stricte d'interdiction de circuler à bicyclette dans tous nos entrepôts.

### PHOTOS



Ne pas utiliser un vélo à l'intérieur d'un entrepôt



Vous pouvez utiliser un vélo dans l'enceinte de l'entreprise, en dehors de l'entrepôt



### CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

Nous souhaitons attirer votre attention sur un problème de sécurité important concernant l'utilisation de bicyclettes dans les entrepôts. Faire du vélo à l'intérieur des entrepôts n'est pas sûr en raison de la visibilité limitée, de la congestion, des surfaces inégales, de l'absence d'équipement de sécurité et des niveaux sonores élevés. Ces facteurs augmentent le risque d'accident, ce qui a conduit à une politique stricte d'interdiction de circuler à vélo dans tous nos entrepôts.

Afin de garantir un environnement de travail sûr, nous demandons instamment à tous les employés de respecter les règles d'utilisation des bicyclettes ci-dessous :

- >> **Zones interdites:** Les bicyclettes ne sont pas autorisées dans l'entrepôt.
- >> **Limite de vitesse:** Si vous devez utiliser une bicyclette, elle n'est autorisée que dans les zones situées à l'extérieur de l'entrepôt. Dans ce cas, respectez la limite de vitesse de 10 km/h. Faire du vélo à vive allure peut être dangereux, surtout s'il y a d'autres employés et machines à proximité.
- >> **Descendez de votre véhicule dans les endroits bondés:** Lorsque vous entrez dans une zone très fréquentée ou près d'une intersection, descendez toujours de votre vélo et marchez afin d'éviter les collisions.
- >> **Stationnement adéquat:** Les bicyclettes doivent être garées dans des endroits prévus à cet effet et ne doivent pas être placées contre des machines. Ils peuvent provoquer des blocages et poser des risques pour la sécurité.
- >> **Casques et vêtements de haute visibilité:** Le port d'un casque et de vêtements à haute visibilité est une exigence de sécurité pour l'utilisation d'un vélo dans l'entrepôt.
- >> **Signaler les incidents et les dangers:** Si vous êtes témoin ou impliqué dans un incident lié au cyclisme ou si vous observez des situations dangereuses, signalez-le immédiatement à votre supérieur ou au responsable de la sécurité. Votre rapport peut contribuer à prévenir de futurs accidents et à garantir un environnement de travail plus sûr pour tous.

Travaillons ensemble pour assurer le bien-être de tout le personnel de l'entrepôt. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter le responsable de la sécurité ou votre superviseur.

**La sécurité est l'affaire de tous et en suivant ces directives, vous pouvez nous aider à maintenir un environnement d'entrepôt sûr.**